

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX 2012-2024

COMMISSION CONSULTATIVE DE SUIVI

Vendredi 2 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de suivi du Plan pour la période 2010-2014
2. Présentation du Schéma départemental de gestion des boues et matières de vidange
3. Impacts de la loi NOTRe sur la gestion des déchets
4. Questions diverses

1/ PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SUIVI DU PLAN POUR LA PÉRIODE 2010-2014

RAPPORT DE SUIVI DU PLAN POUR LA PÉRIODE 2010-2014

Une présentation en 3 temps :

1. Les déchets non dangereux en 2014 ;
2. Le recensement des installations de collecte et de traitement en 2014 ;
3. Le suivi des objectifs du Plan.

1. Les déchets non dangereux en 2014

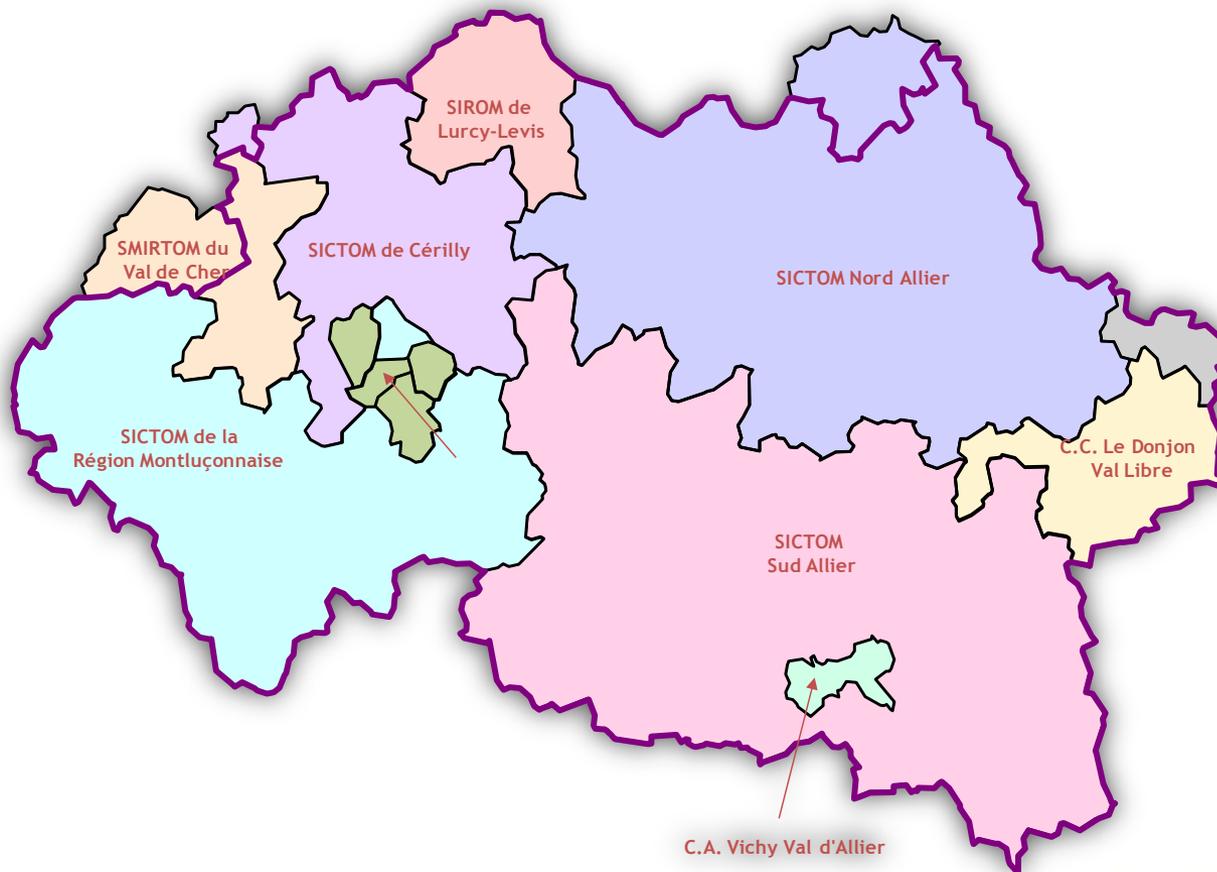
Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Sables de curage. 		

a) Les déchets ménagers et assimilés

Déchets Non Dangereux				
A) DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉES		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Déchets d'assainissement, • Sables de curage. 		

a) Les déchets ménagers et assimilés

Localisation des collectivités ayant une compétence collecte et traitement des déchets dans l'Allier



Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

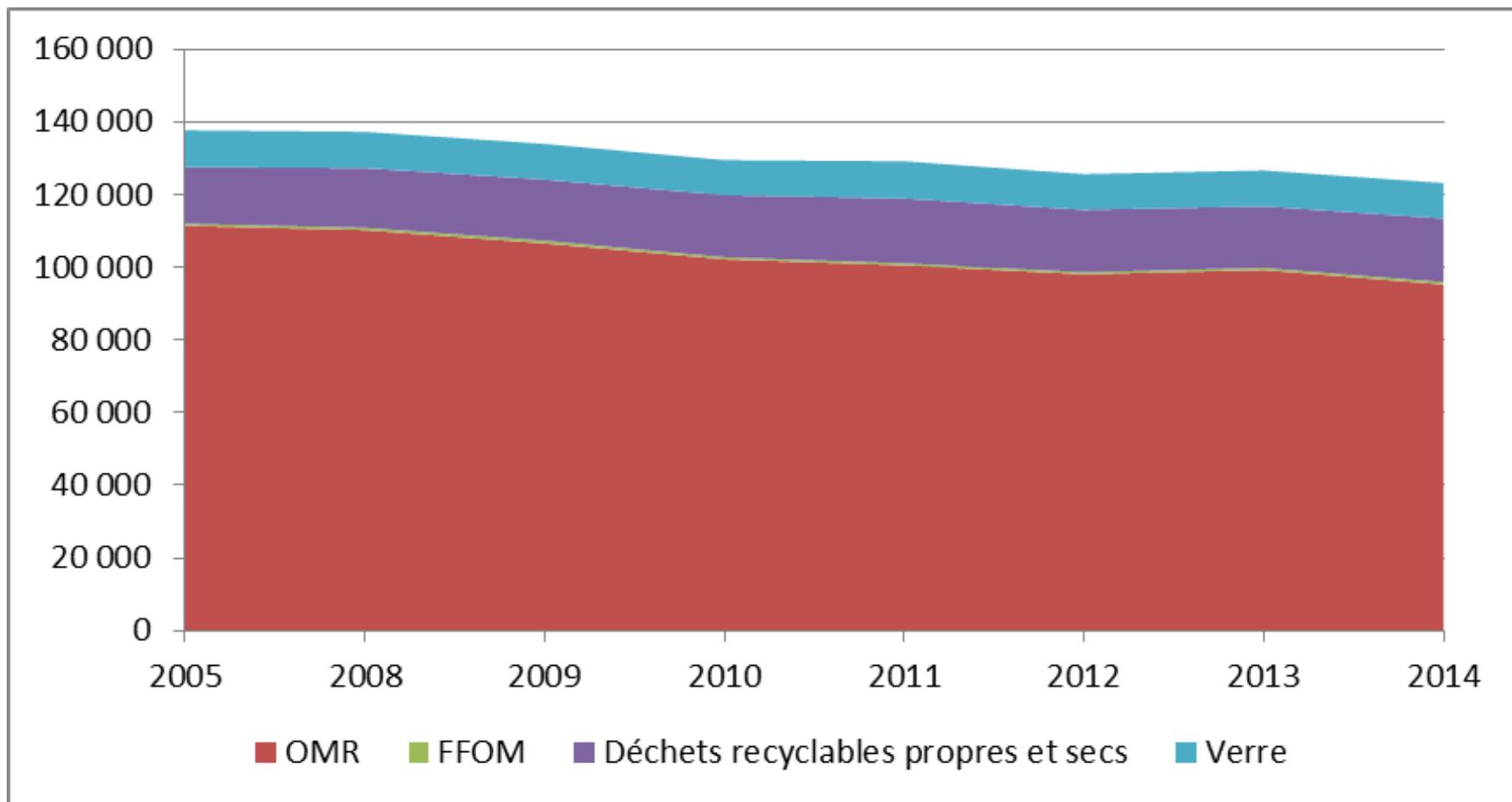
Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Déchets d'assainissement, • Sables de curage. 		

Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

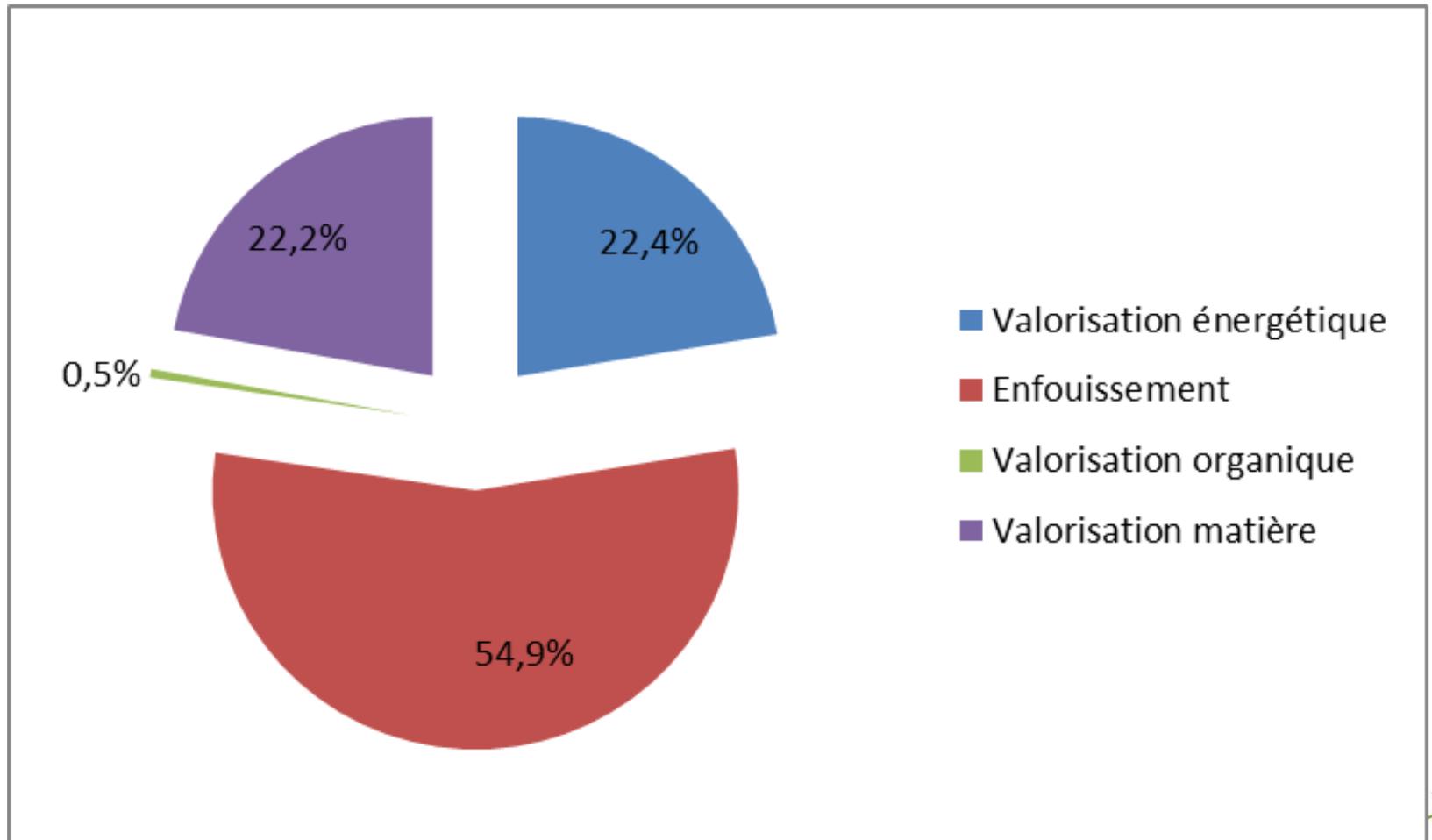
Quelques chiffres-clefs sur les OMA :

- En 2014, **123 169 tonnes d'OMA** ont été collectés.
- Cela représente un ratio de **346 kg par habitant**. La moyenne nationale est de 363 kg par habitant et par an.
- Entre 2005 et 2014, on constate une tendance à la baisse de la production d'OMA de -10,5% (soit une diminution de 14 508 tonnes).

Evolution de la production d'ordures ménagères et assimilées entre 2005 et 2014 (en tonnes)



Mode de traitement des ordures ménagères et assimilées en 2014



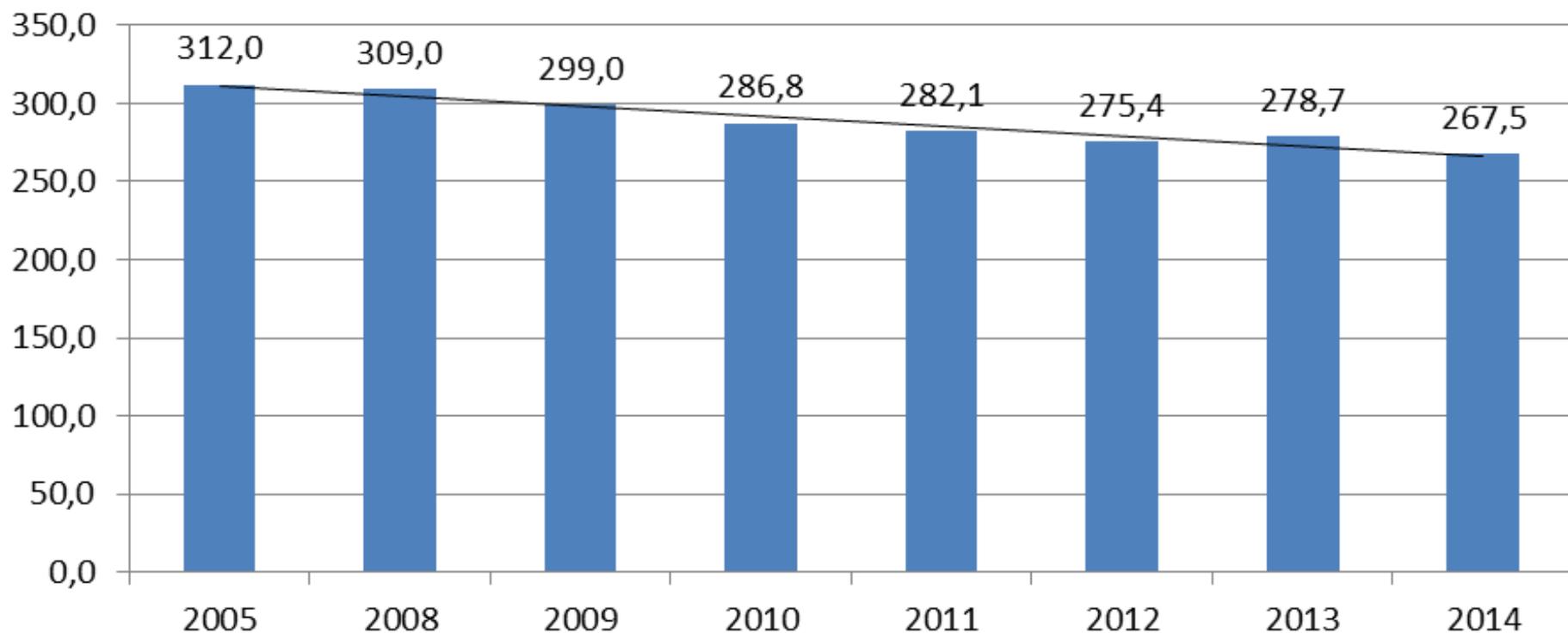
Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

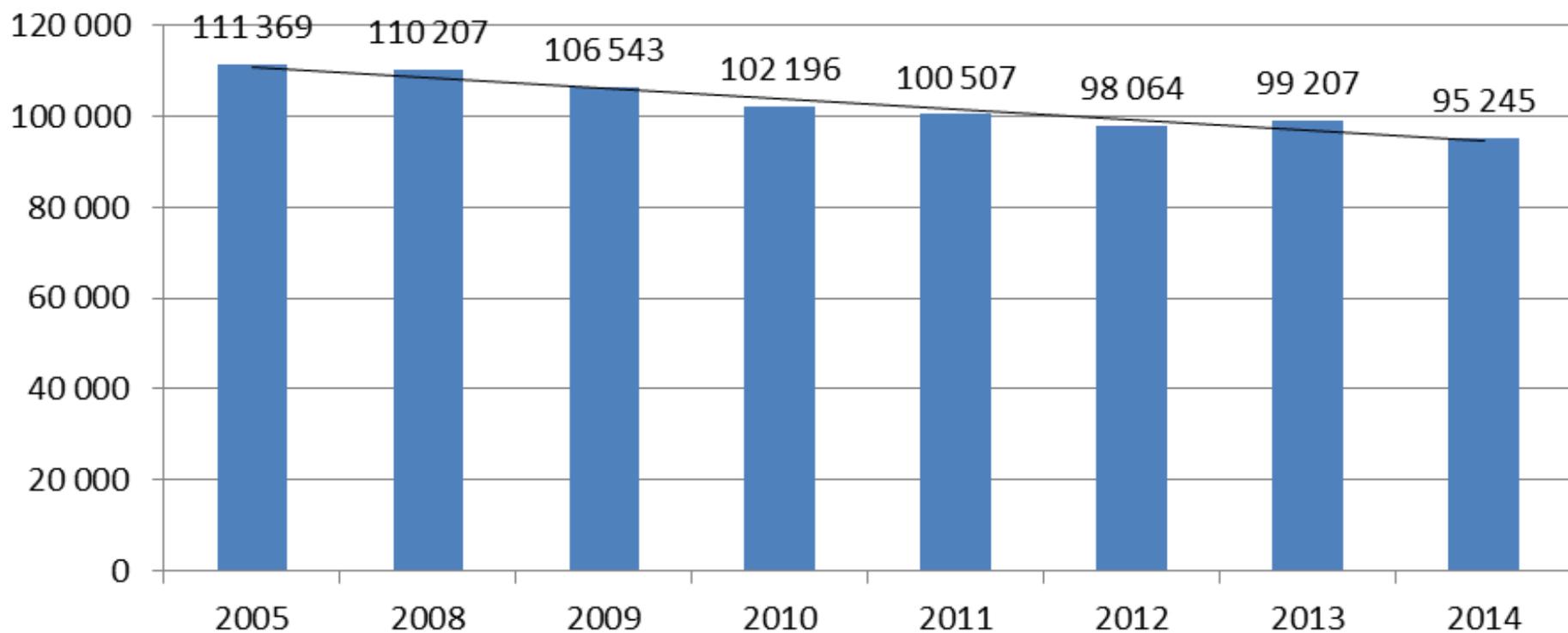
Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Déchets d'assainissement, • Sables de curage. 		

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Les chiffres-clefs des OMR :

- En 2014, **95 245 tonnes d'OMR** ont été collectés.
- Cela représente un ratio de **267,5 kg par habitant**. La moyenne nationale est de 268 kg par habitant et par an.
- On constate une tendance à la baisse assez nette de -14,3 % par rapport à 2005 (soit une diminution de 16 124 tonnes).

Evolution des ratios de collecte d'OMR (en kg/hab/an)

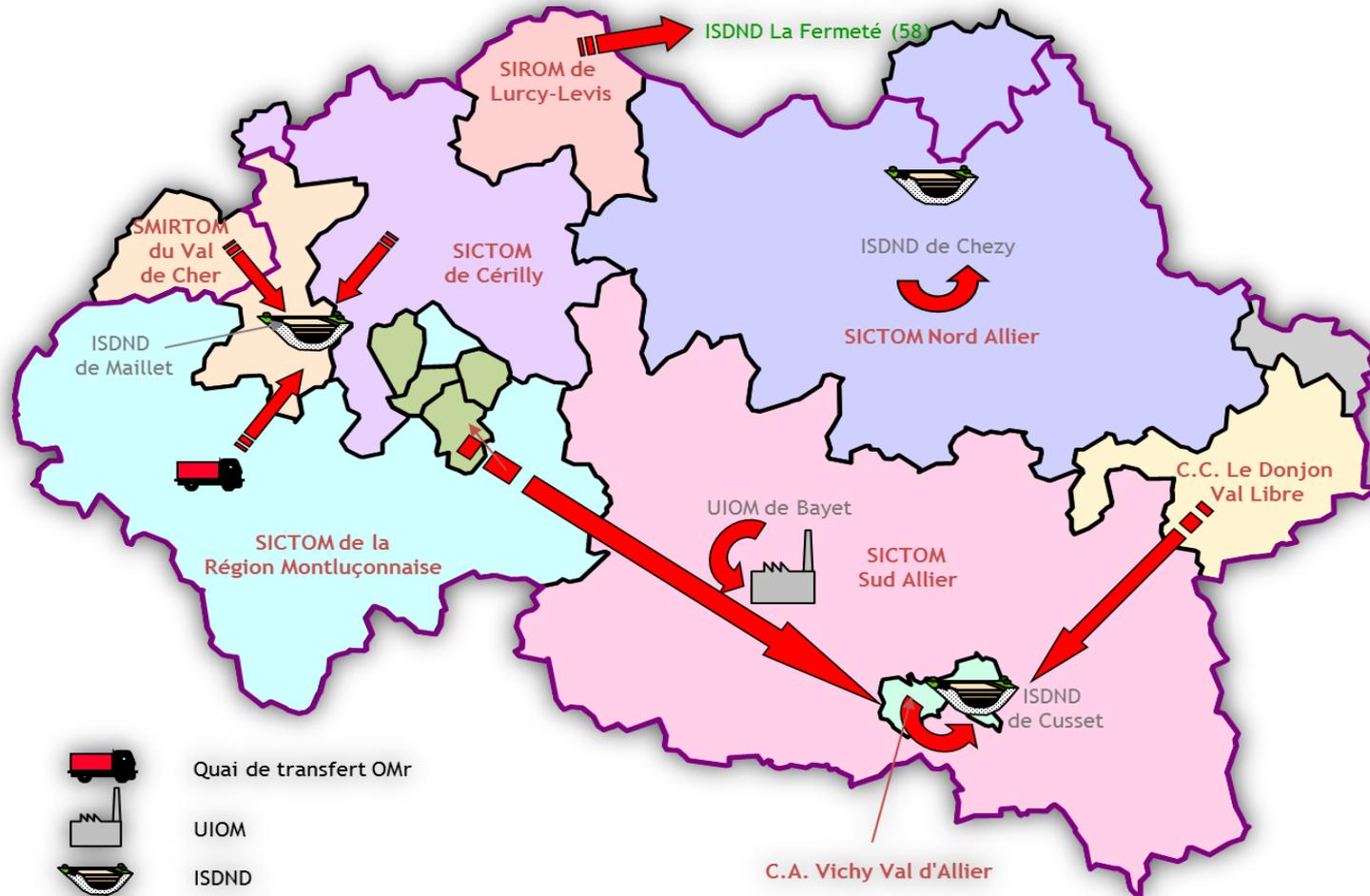
Evolution des tonnages de collecte d'OMR (en tonnes)

Comparaison des résultats de collecte d'ordures ménagères résiduelles en 2009 et en 2014 par EPCI

	2009		2014		Evolution ratio 2014/2009
	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	
CC de Montmarault	503	263,1	398	208,1	-20,92%
SIROM de Lurcy-Lévis	1 209	249,5	1 038	220,7	-11,53%
CA Vichy Val d'Allier	11 218	227,7	11 287	231,2	1,56%
CC Le Donjon Val Libre	1 183	267,7	1 020	236,9	-11,52%
SMIRTOM du Val de Cher	1 874	251,0	2 038	245,7	-2,12%
SICTOM Nord Allier	23 229	280,0	21 613	264,3	-5,59%
SICTOM de la Région Montluçonnaise	31 201	309,2	27 196	272,4	-11,90%
SICTOM Sud Allier	33 016	350,7	27 602	286,2	-18,37%
SICTOM de Cérilly	3 110	298,0	3 053	303,8	1,94%
	106 543	299,0	95 245	267,5	-10,54%



Organisation du traitement des ordures ménagères résiduelles en 2014



-  Quai de transfert OMr
-  UIOM
-  ISDND
-  Flux OMr

Les recyclables propres et secs

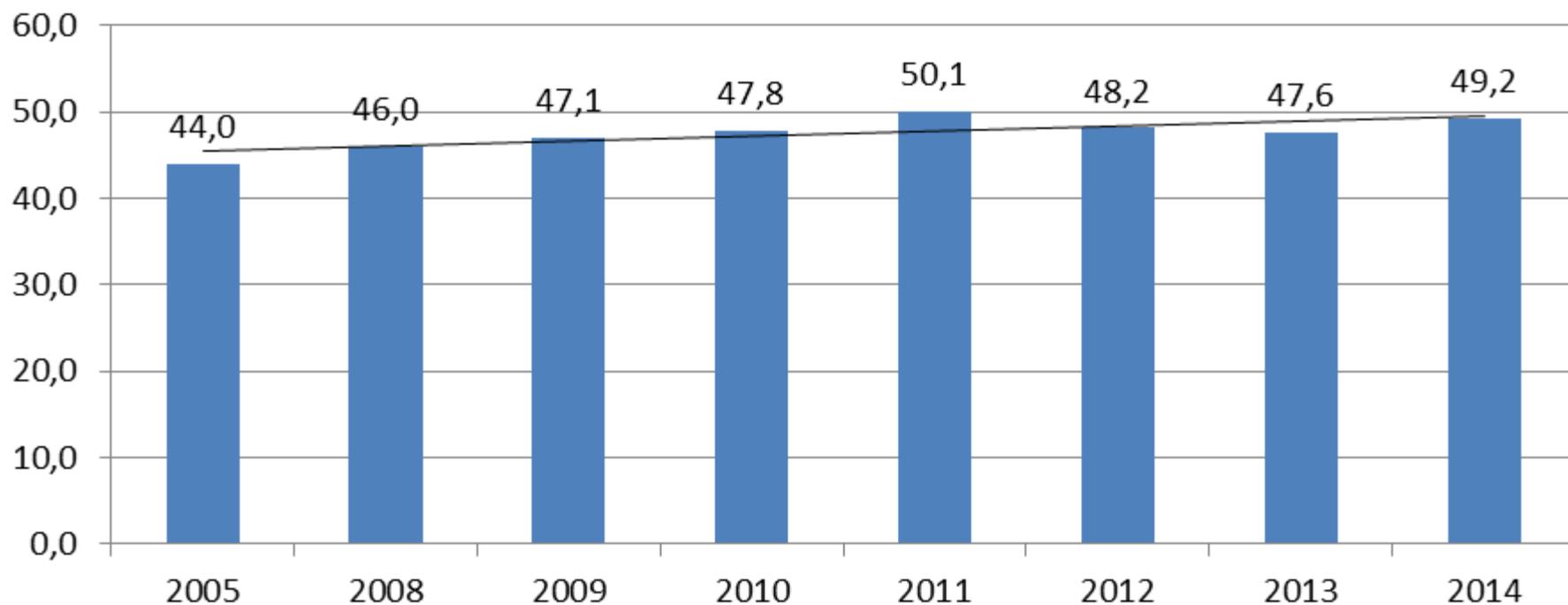
Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • RECYCLABLES PROPRES ET SECS • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Sables de curage. 		

Les recyclables propres et secs

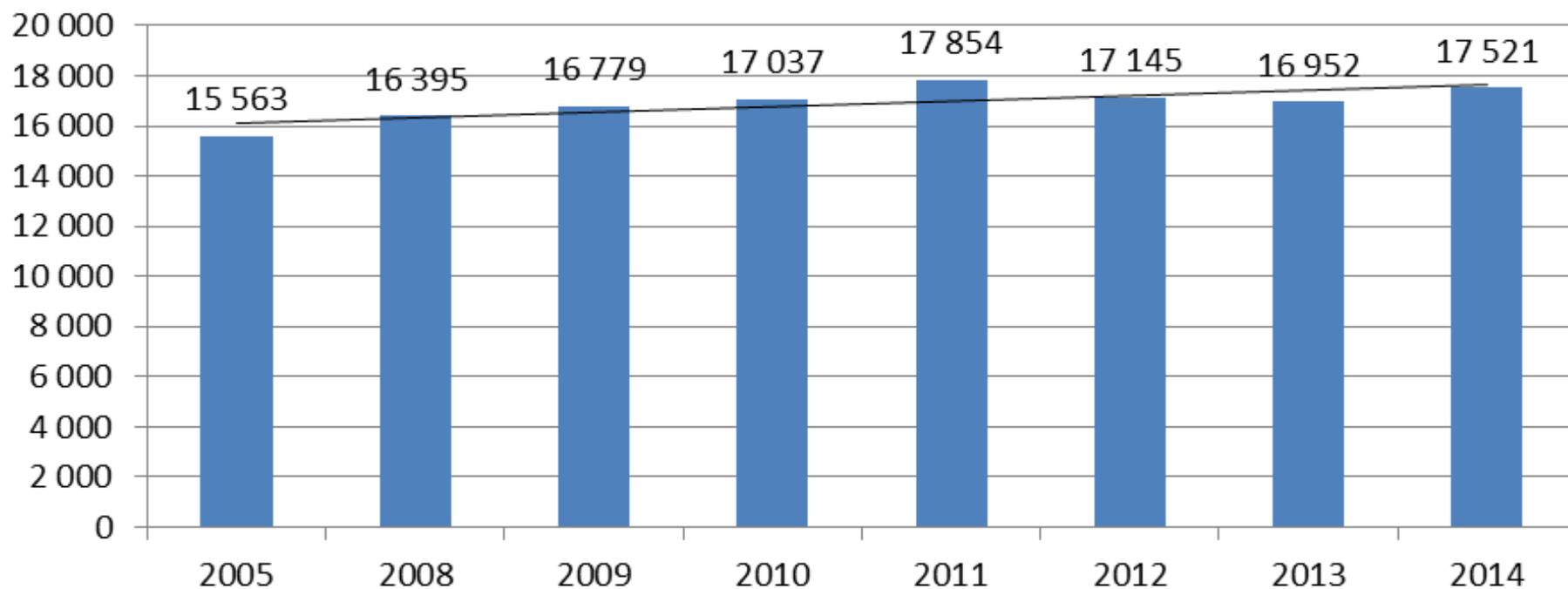
Les chiffres-clefs des recyclables propres et secs :

- En 2014, **17 521 tonnes de recyclables propres et secs** ont été collectés dont 1 884 tonnes de refus de tri.
- Cela représente un ratio de **49,2 kg par habitant dont 5,3 kg par habitant de refus de tri**. La moyenne nationale est de 48 kg par habitant et par an.
- On constate une tendance à la hausse de 11,8 % par rapport à 2005 (soit une augmentation de 1 958 tonnes).

Evolution des ratios de collecte de recyclables propres et secs (en kg/hab/an)



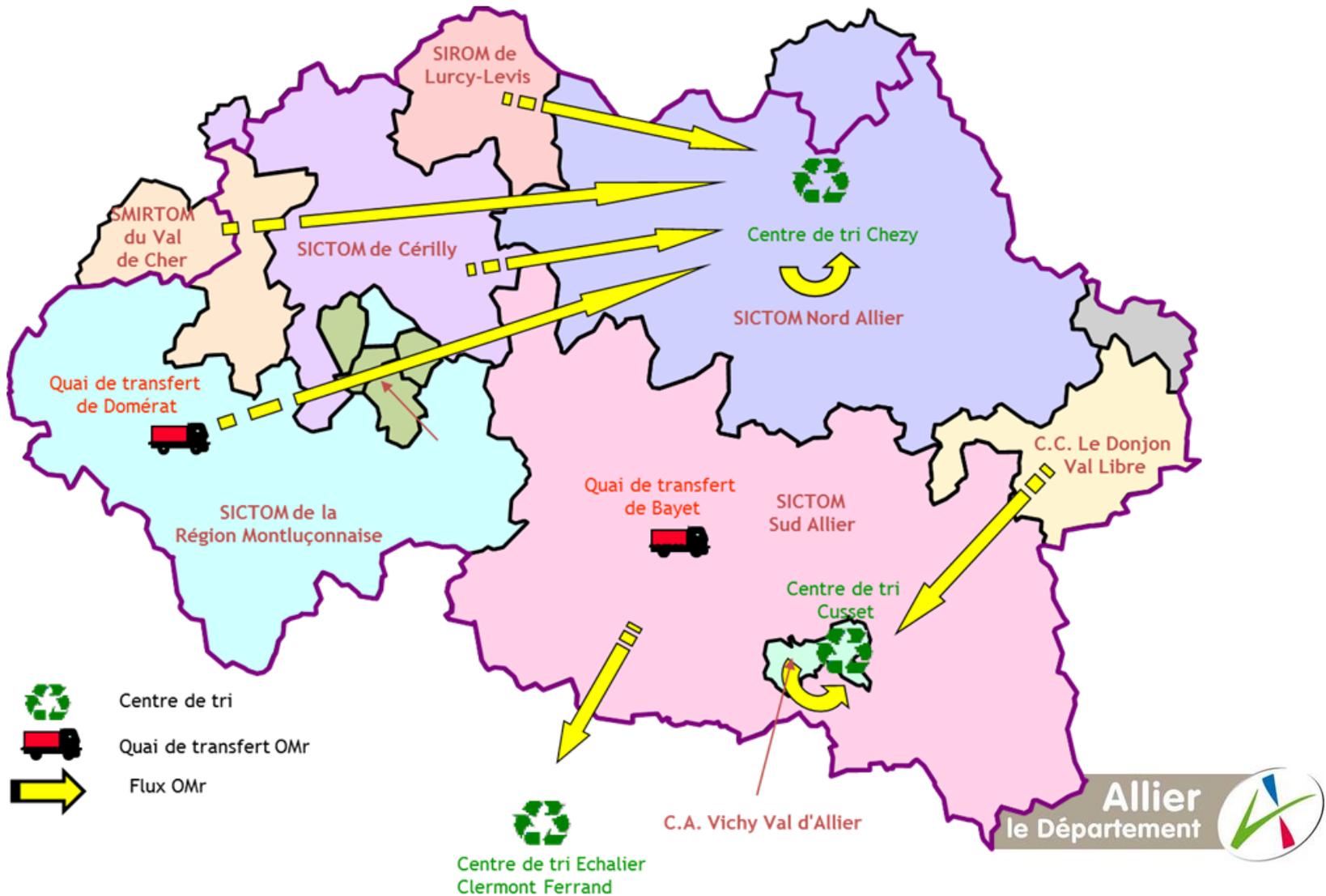
Evolution des tonnages de collecte de recyclables propres et secs (en tonnes)



Comparaison des résultats de collecte de recyclables propres et secs en 2009 et en 2014 par EPCI

	2009		2014		Evolution ratio 2014/2009
	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	
CA Vichy Val d'Allier	3 544	71,9	3 125	64,0	-11,00%
SICTOM Sud Allier	4 345	46,1	5 697	59,1	28,02%
SICTOM Nord Allier	4 234	51,0	3 902	47,7	-6,49%
SICTOM de la Région Montluçonnaise	3 903	38,7	3 972	39,8	2,85%
CC Le Donjon Val Libre	124	28,1	141	32,8	16,73%
SMIRTOM du Val de Cher	202	27,1	253	30,5	12,65%
SICTOM de Cérilly	274	26,3	267	26,6	1,30%
SIROM de Lurcy-Lévis	129	26,6	123	26,2	-1,75%
CC de Montmarault	24	12,6	41	21,4	70,74%
	16 779	47,1	17 521	49,2	4,50%

Organisation du traitement des recyclables propres et secs en 2014



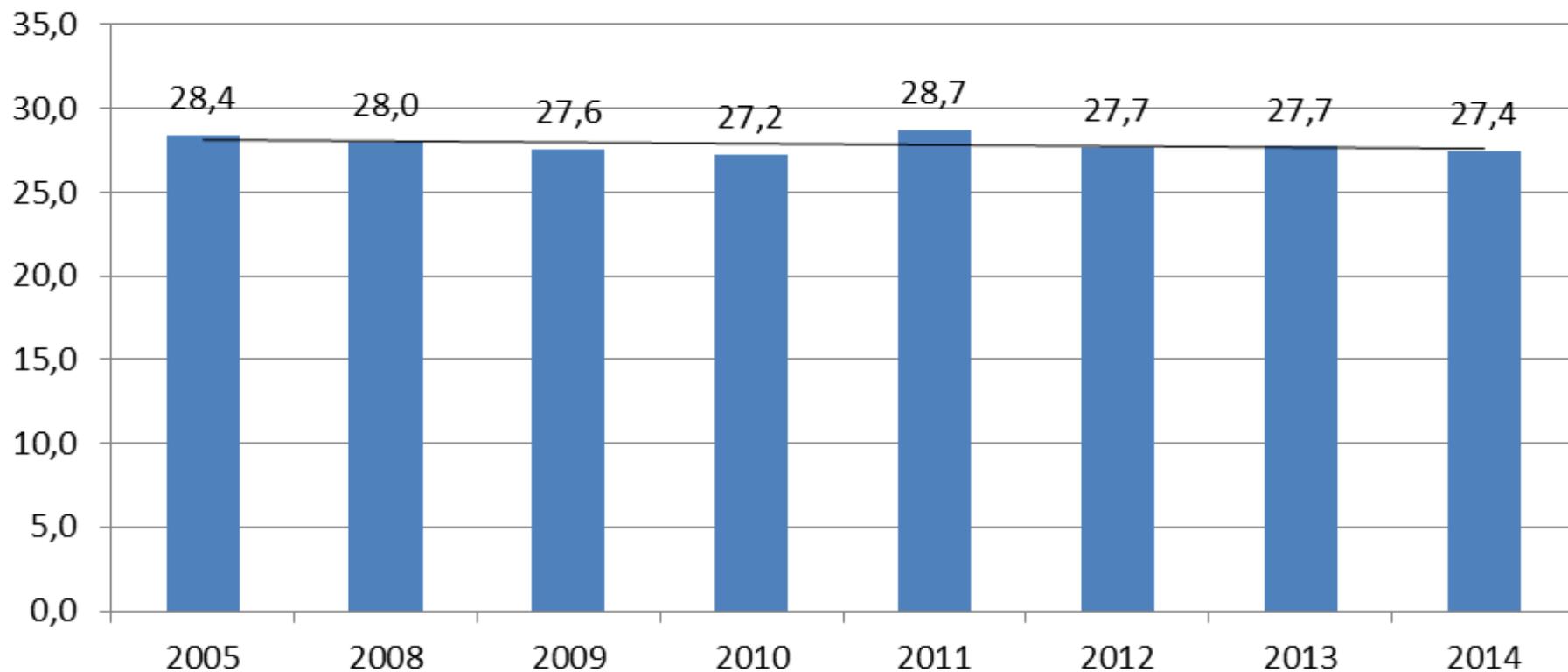
Le verre

Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • VERRE • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Sables de curage. 		

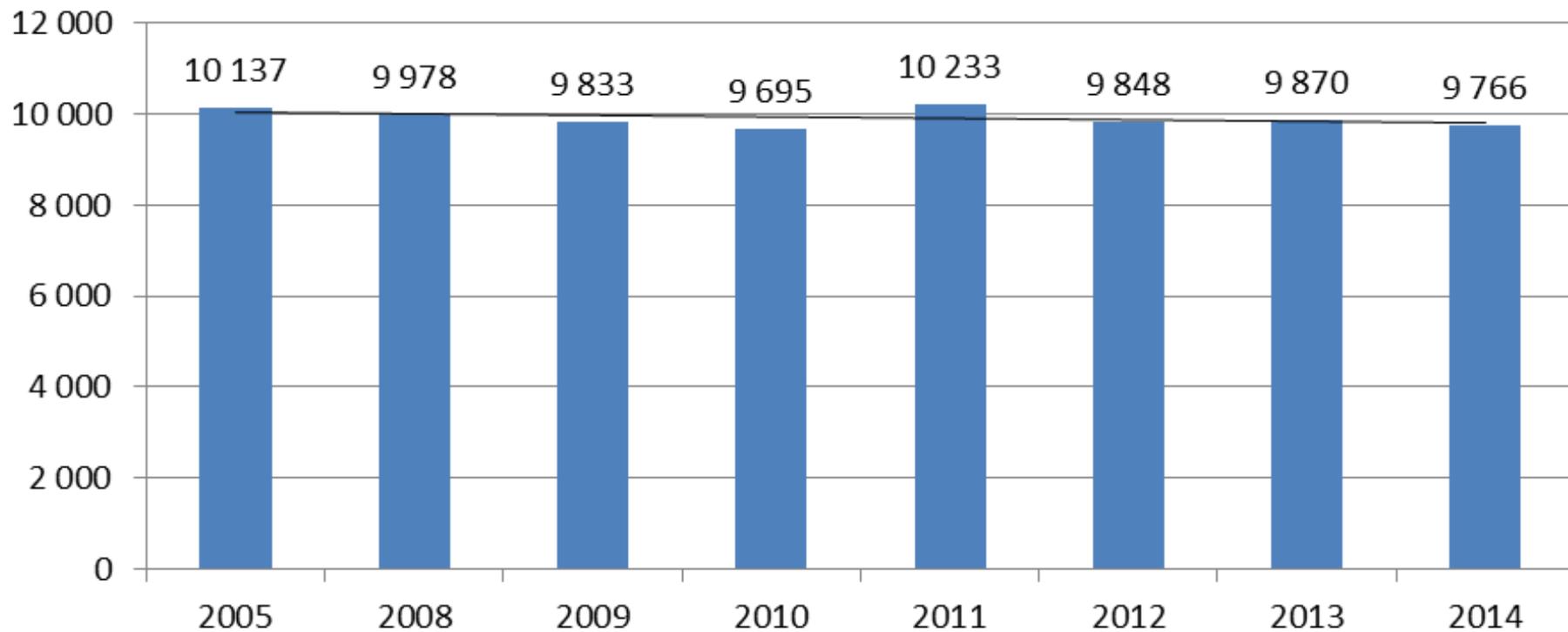
Le verre

Les chiffres-clefs du verre :

- En 2014, **9 766 tonnes de verre** ont été collectés.
- Cela représente un ratio de **27,4 kg par habitant**. La moyenne nationale est de 29 kg par habitant et par an.
- On constate une tendance à la baisse de -3,4 % par rapport à 2005 (soit une baisse de 371 tonnes).

Evolution des ratios de collecte du verre (en kg/hab/an)

Evolution des tonnages de collecte de verre (en tonnes)



Comparaison des résultats de collecte de verre 2009 et 2014 par EPCI

	2009		2014		Evolution 2014/2009 Ratio Verre
	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	Tonnages	Ratio (kg/hab/an)	
SICTOM de Cérilly	388	37,2	376	37,4	0,63%
SIROM de Lurcy-Lévis	173	35,7	167	35,5	-0,54%
CC Le Donjon Val Libre	145	32,8	148	34,4	4,75%
SICTOM Sud Allier	2 803	29,8	2 798	29,0	-2,53%
SMIRTOM du Val de Cher	223	29,9	237	28,5	-4,54%
SICTOM Nord Allier	2 358	28,4	2 151	26,3	-7,44%
CA Vichy Val d'Allier	1 331	27,0	1 280	26,2	-2,90%
SICTOM de la Région Montluçonnaise	2 367	23,5	2 563	25,7	9,44%
CC de Montmarault	45	23,5	46	24,0	2,17%
	9 833	27,6	9 766	27,4	-0,61%

Les déchets occasionnels

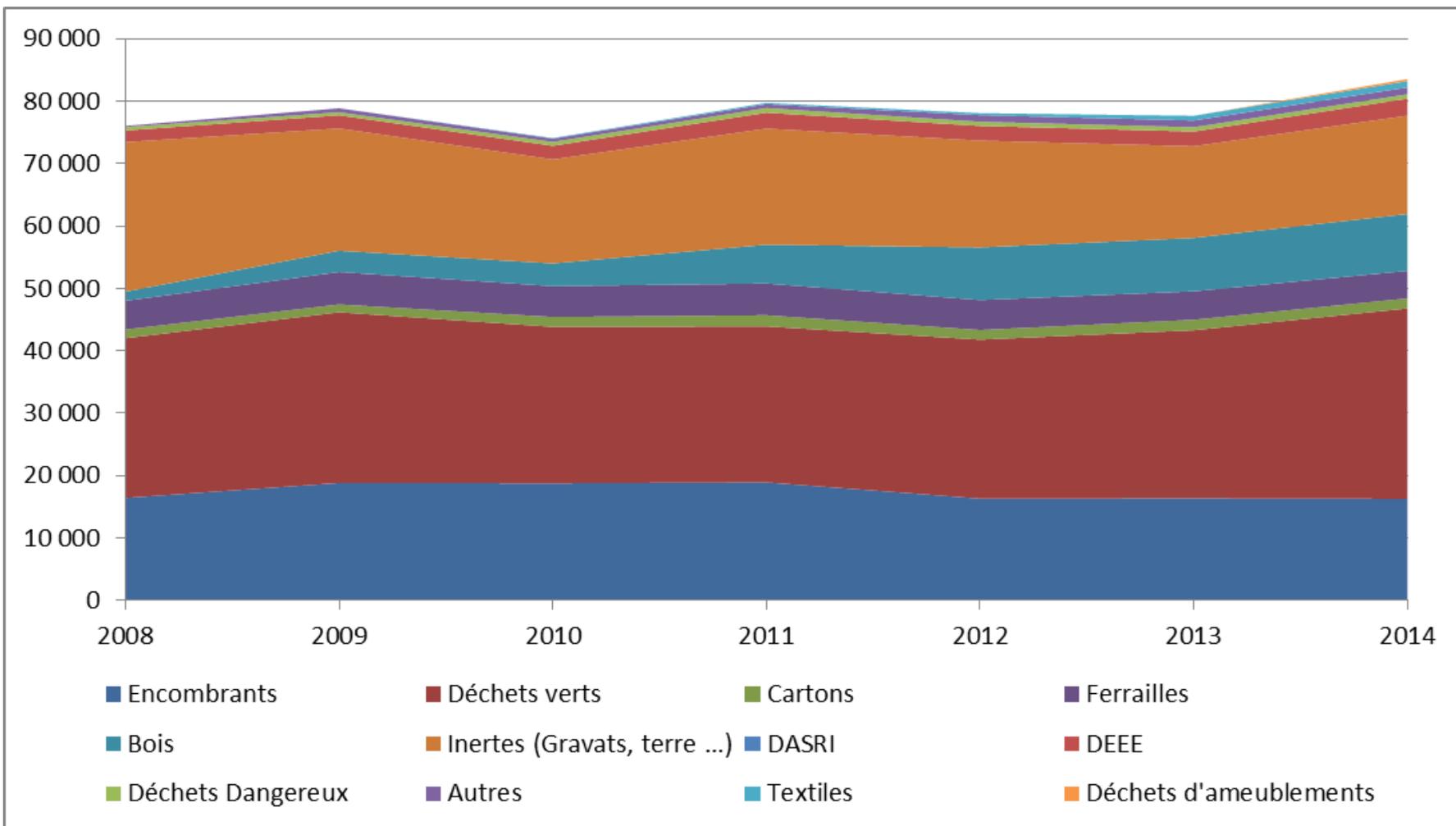
Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	DÉCHETS OCCASIONNELS	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • ENCOMBRANTS • DÉCHETS VERTS • INERTES ET GRAVATS • BOIS • CARTONS • FERRAILLES • DEEE • DÉCHETS DANGEREUX • AUTRES 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Sables de curage. 		

Les déchets occasionnels

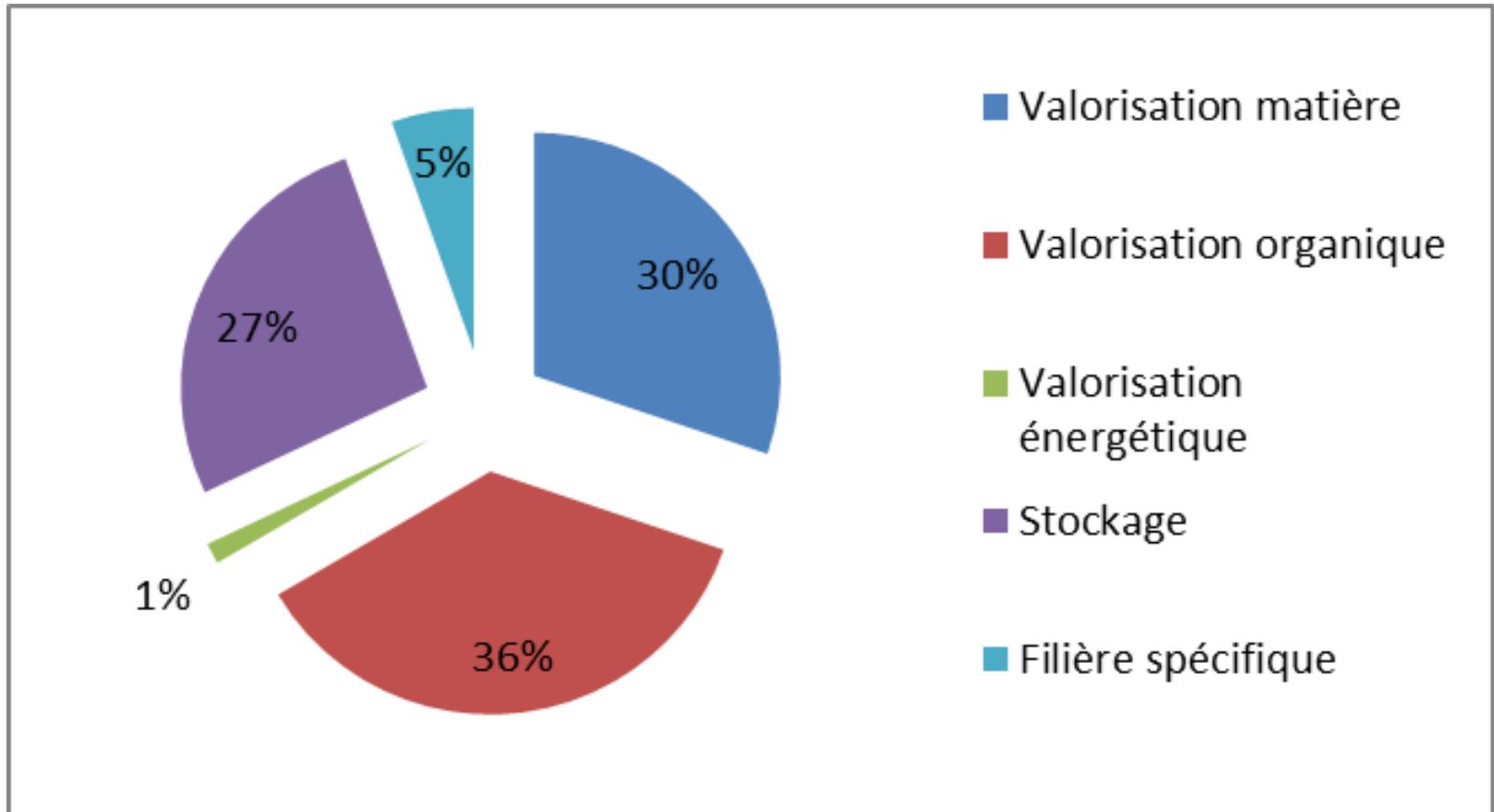
Les chiffres-clefs des déchets occasionnels :

- En 2014, **83 542 tonnes de déchets occasionnels** ont été collectés.
- Cela représente un ratio de **234,6 kg par habitant**. La moyenne nationale est de 208 kg par habitant et par an.
- Entre 2008 et 2014, on constate une tendance à la hausse de la production de déchets occasionnels de **+9,86%** (soit une hausse de 7 498 tonnes).

Evolution de la production de déchets occasionnels entre 2008 et 2014 (en tonnes)



Mode de traitement des déchets occasionnels en 2014 (y compris gravats)



Les déchets occasionnels :

Les déchets verts :

- 30 490 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2014, soit 85,6 kg par habitant desservi. On note une progression de + 11,6 % par rapport à 2009.
- En 2014, 100 % de ces déchets suivent une filière de compostage.
- 55% sont traités sur le Département.

Les déchets occasionnels

Les gravats et les inertes :

- 15 744 tonnes de gravats et inertes ont été collectées en 2014, soit 44,2 kg par habitant desservi.
- On note une baisse de -19,6% par rapport aux tonnages de 2009.
- 53 % des gravats et inertes ont été valorisés matière en les utilisant en couverture de piste sur les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).
- 47% ont été enfouis en Installation de Stockage pour Déchets Inertes (ISDI).

Les déchets occasionnels

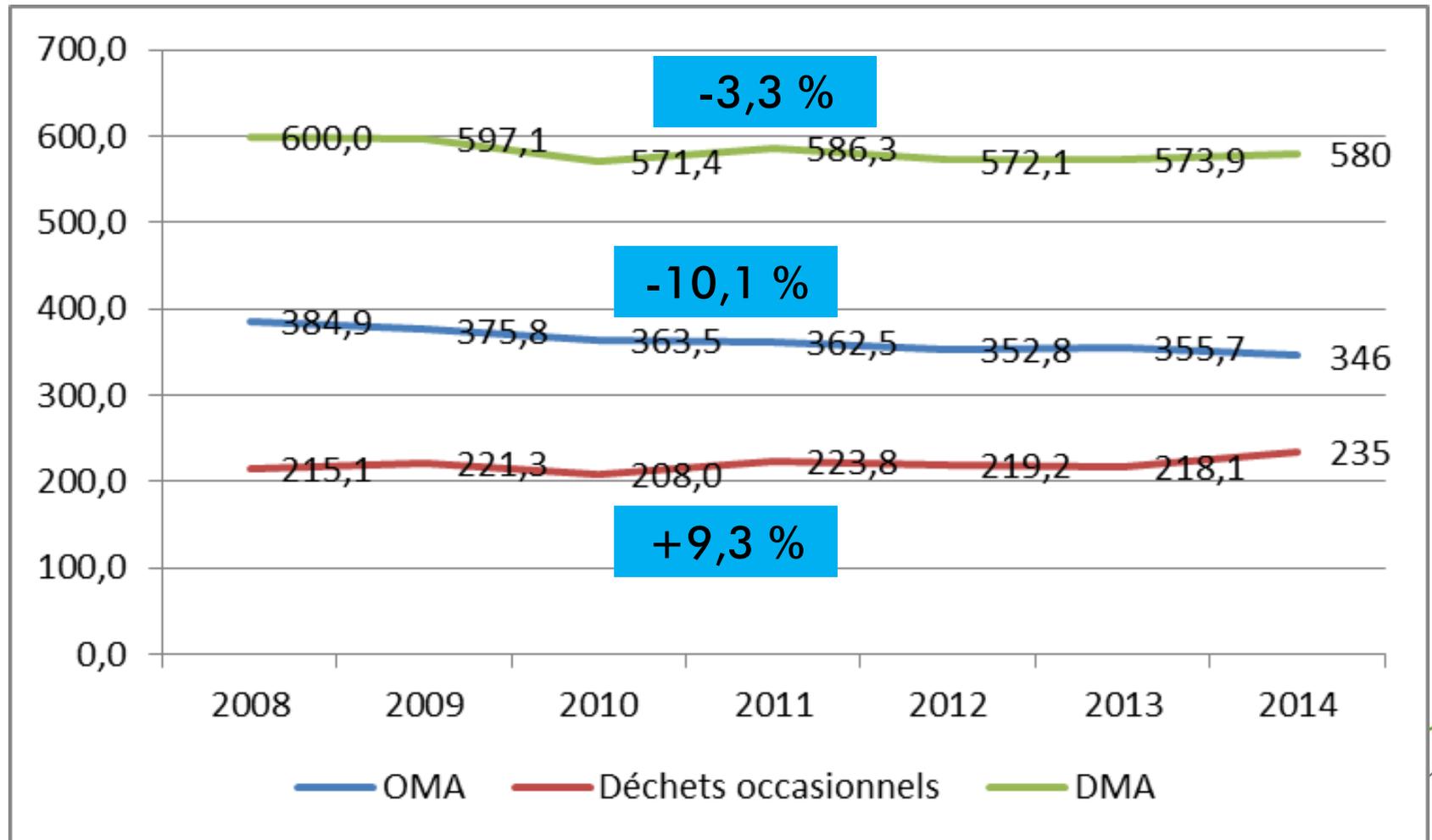
Les encombrants :

- 16 298 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2014, soit 45,8 kg par habitant desservi.
- On note une baisse de - 13,5% par rapport au tonnage collecté en 2009.
- 92 % des encombrants ont été enfouis en 2009, 6 % incinérés à l'UIOM de Bayet, les 2% restants ont été valorisés matière.

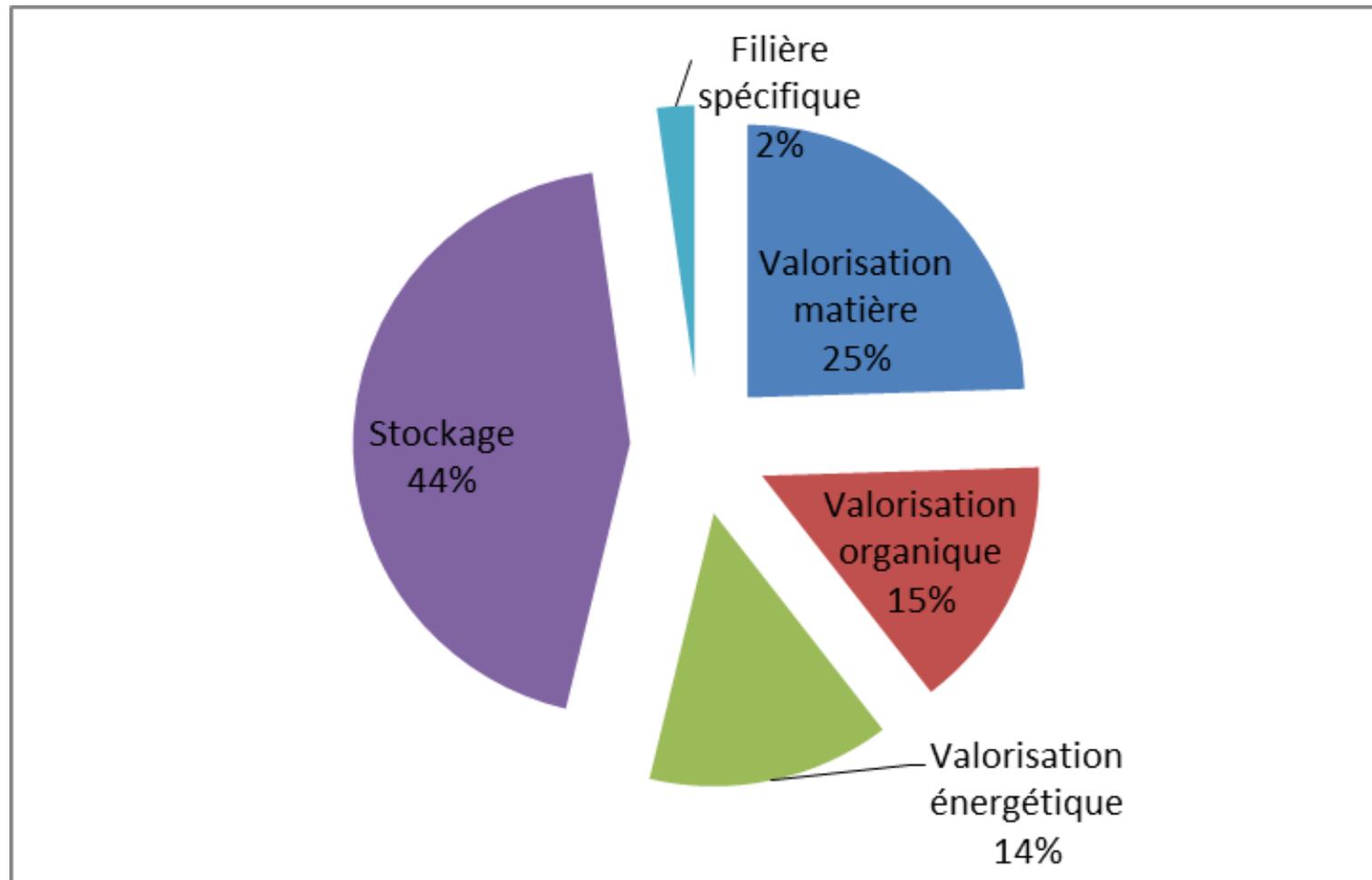
Les déchets occasionnels

Déchets Non Dangereux				
A) DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉES		b) Autres déchets des collectivités		c) Déchets d'activités économiques
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES	DÉCHETS OCCASIONNELS	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES • RECYCLABLES PROPRES ET SECS • VERRE • BIODÉCHETS 	<ul style="list-style-type: none"> • ENCOMBRANTS • DÉCHETS VERTS • INERTES ET GRAVATS • BOIS • CARTONS • FERRAILLES • DEEE • DÉCHETS DANGEREUX • AUTRES 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Déchets d'assainissement, • Sables de curage. 		

Evolution de la production de DMA (en kg/hab/an)



Répartition des modes de traitement des DMA en 2014



b) Les autres déchets des collectivités

Déchets Non Dangereux				
a) Déchets Ménagers et Assimilés		B) AUTRES DÉCHETS DES COLLECTIVITÉS		c) Déchets d'activités économiques
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	DÉCHETS D'ASSAINISSEMENT	DÉCHETS DE VOIRIES, DE MARCHÉS, DE FOIRES.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • BOUES DE STATION D'ÉPURATION, • DÉCHETS DE DÉGRILLAGE, • GRAISSES, • MATIÈRES DE VIDANGE, • BOUES DE CURAGE DES RÉSEAUX • D'ASSAINISSEMENT, • SABLES DE CURAGE. 		

b) Les autres déchets relevant de la responsabilité des collectivités

- Les déchets de l'assainissement ont fait l'objet d'un travail spécifique qui sera présenté par le BDQE.
- Les déchets assimilés de nettoyage des voiries, des marchés et des foires :
 - Déchets verts compostés : 1 492 t
 - Déchets non valorisables enfouis : 4 754 t

c) Les déchets d'activités économiques

Déchets Non Dangereux

a) Déchets Ménagers et Assimilés		b) Autres déchets des collectivités		c) DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
Ordures ménagères et assimilées	Déchets occasionnels	Déchets d'assainissement	Déchets de voiries, de marchés, de foires.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ordures Ménagères résiduelles • Recyclables propres et secs • Verre • Biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants • Déchets verts • Inertes et gravats • Bois • Cartons • Ferrailles • DEEE • Déchets dangereux • Autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Boues de station d'épuration, • Déchets de dégrillage, • Graisses, • Matières de vidange, • Boues de curage des réseaux • Déchets d'assainissement, • Sables de curage. 		

c) Les déchets d'activités économiques

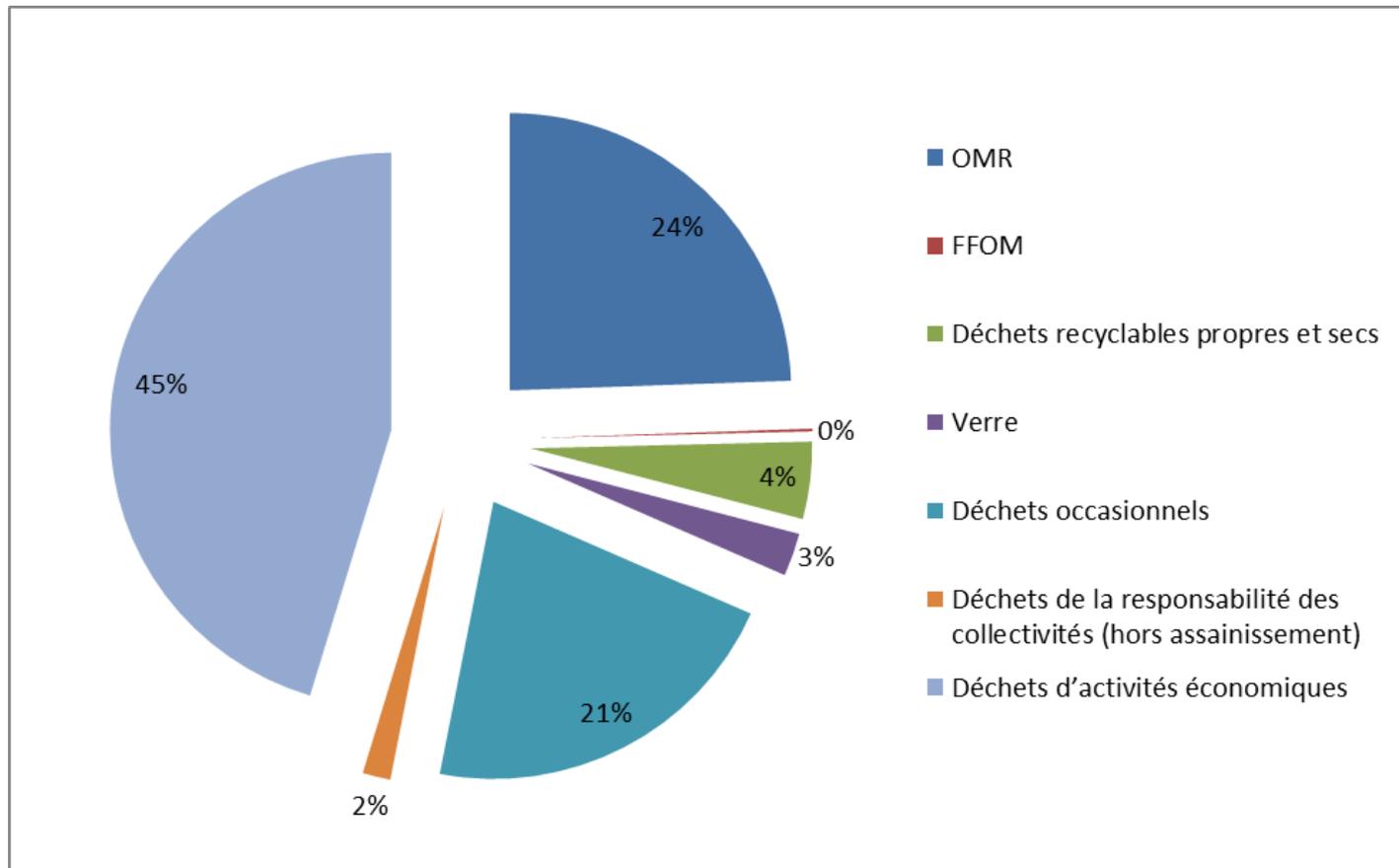
- Difficultés à avoir des informations précises sur le sujet. On connaît simplement les déchets d'activités économiques réceptionnés sur les centres de traitement du Département qui traitent également des déchets ménagers et assimilés.

DAE en provenance de l'Allier traités sur des installations de l'Allier	Tonnages	Part
Stockage	18 366 t	49%
Valorisation énergétique	9 583 t	25%
Valorisation matière	9 975 t	26%
TOTAL	37 924 t	100%

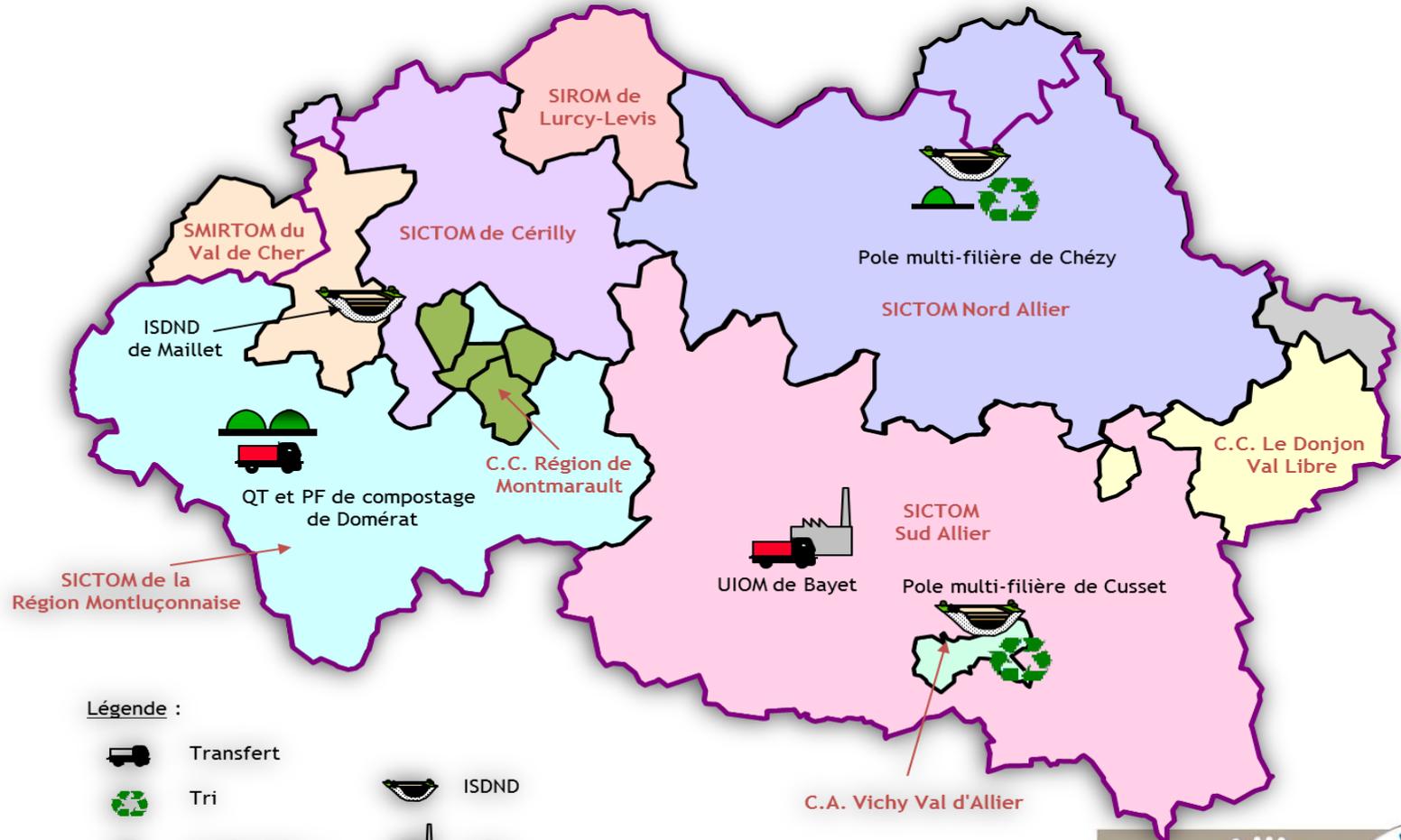
- En 2009, lors de l'élaboration du Plan, ce gisement avait été évalué à 176 000 tonnes.

Le gisement de déchets non dangereux en 2014

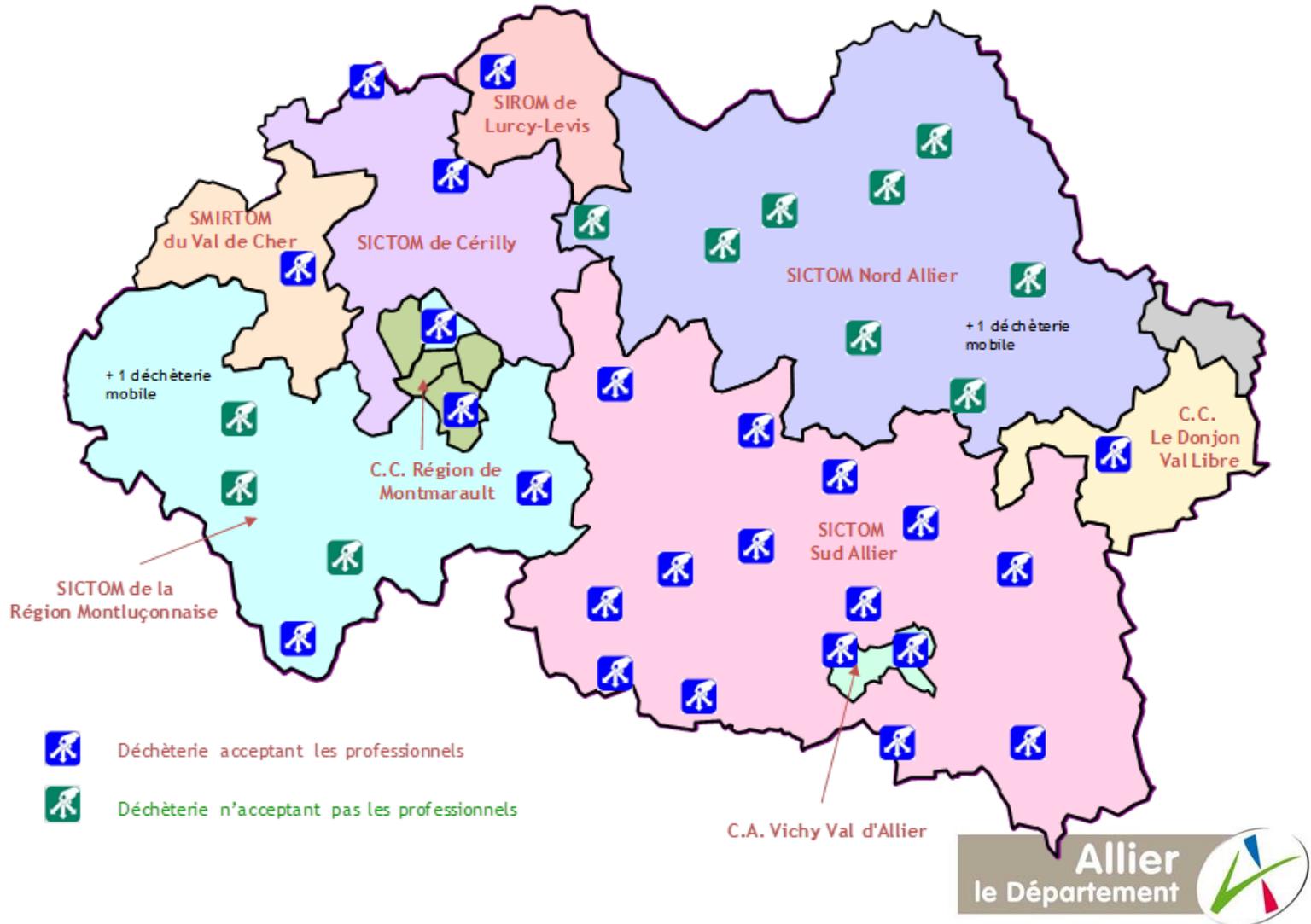
Le gisement global de déchets non dangereux produits dans l'Allier en 2014 est évalué à **389 570 tonnes** (hors assainissement)



2. Les installations de traitement en 2014



Les déchèteries



La recyclerie de Cusset

Les centres de tri de collecte sélective

Centre de tri de Chézy

Maîtrise d'ouvrage : SICTOM Nord Allier

Exploitant : COVED

Tonnages triés en 2014 : 10 701 t

Dont 8 774 t en provenance de l'Allier.

Tendance : stable par rapport aux tonnages triés en 2009 (10 789 t)



Centre de tri Chézy

Centre de tri de Cusset

Maîtrise d'ouvrage : Val'Aura

Exploitant : Val'Aura

Tonnages triés en 2014 : 12 467 t

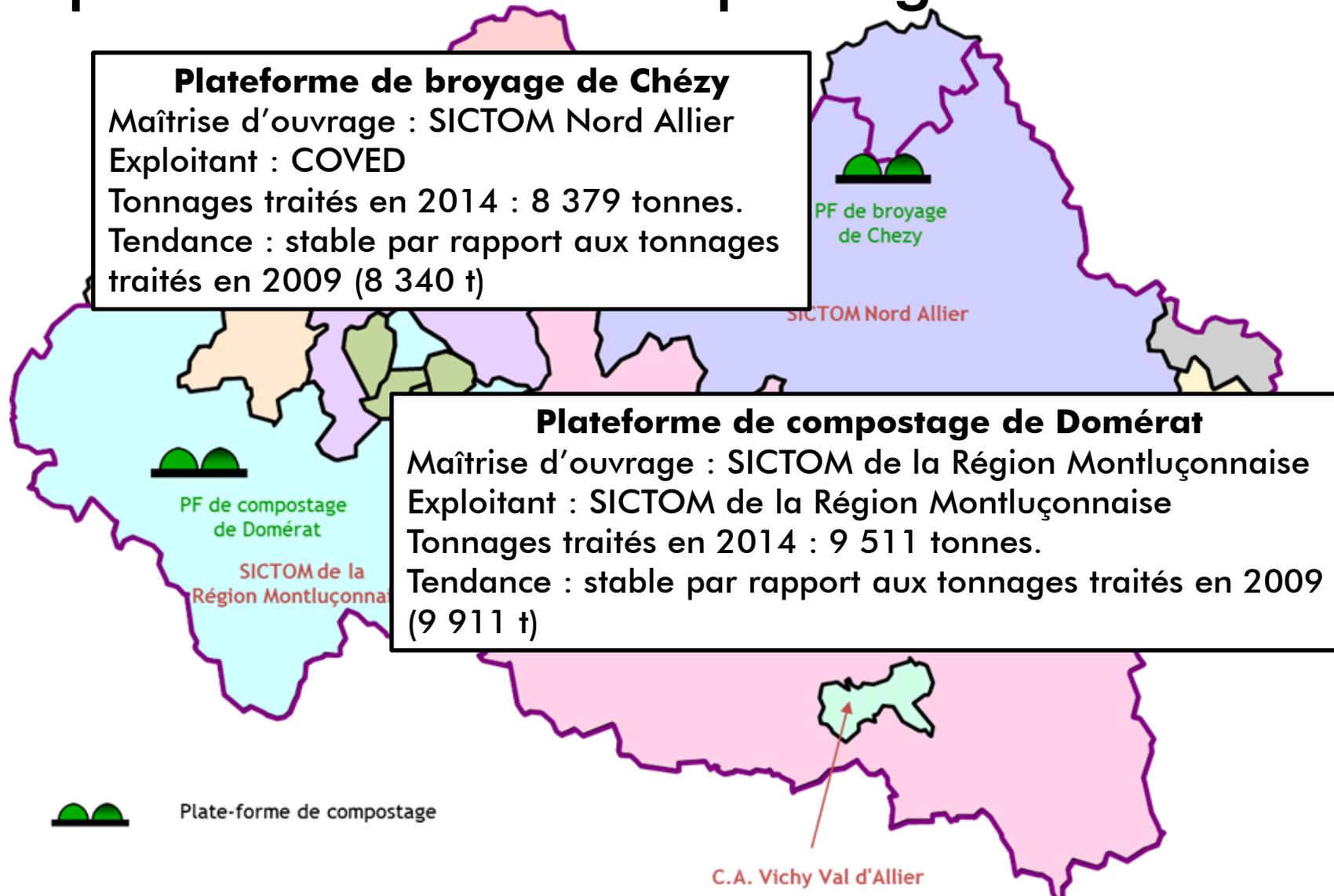
dont 12 003 t en provenance de l'Allier.

Tendance : baisse de 20% par rapport aux tonnages triés en 2009 (15 172 t)

Centre de tri Cusset



Les plateformes de compostage



Plateforme de broyage de Chézy
Maîtrise d'ouvrage : SICTOM Nord Allier
Exploitant : COVED
Tonnages traités en 2014 : 8 379 tonnes.
Tendance : stable par rapport aux tonnages traités en 2009 (8 340 t)

Plateforme de compostage de Domérat
Maîtrise d'ouvrage : SICTOM de la Région Montluçonnaise
Exploitant : SICTOM de la Région Montluçonnaise
Tonnages traités en 2014 : 9 511 tonnes.
Tendance : stable par rapport aux tonnages traités en 2009 (9 911 t)

 Plate-forme de compostage

C.A. Vichy Val d'Allier

Plateforme de compostage de Domérat



Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

ISDND de Chézy

Maîtrise d'ouvrage : SICTOM Nord Allier

Exploitant : COVED

Tonnages enfouis en 2014 : 61 919 tonnes.

- en provenance de l'Allier : 34 895 t (56%)
- extérieur au Département (dans zone de chalandise)

ISDND de Cusset

Maîtrise d'ouvrage : CA Vichy Val d'Allier

Exploitant : SITA Centre Est

Tonnages enfouis en 2014 : 73 523 t.

- en provenance de l'Allier : 34 151 t (46%)
- extérieur au Département (dans zone de chalandise): 39 372 t (54%)

Maîtrise d'ouvrage :

Exploitant : COVED

Tonnages enfouis en 2014 : 90 099 tonnes.

- en provenance de l'Allier : 41 188 t (46%)
- extérieur au Département (dans zone de chalandise) : 16 697 t (18%)
- Extérieur au Département (hors zone de chalandise) : 32 214 t (36%)



ISDND

C.A. Vichy Val d'Allier

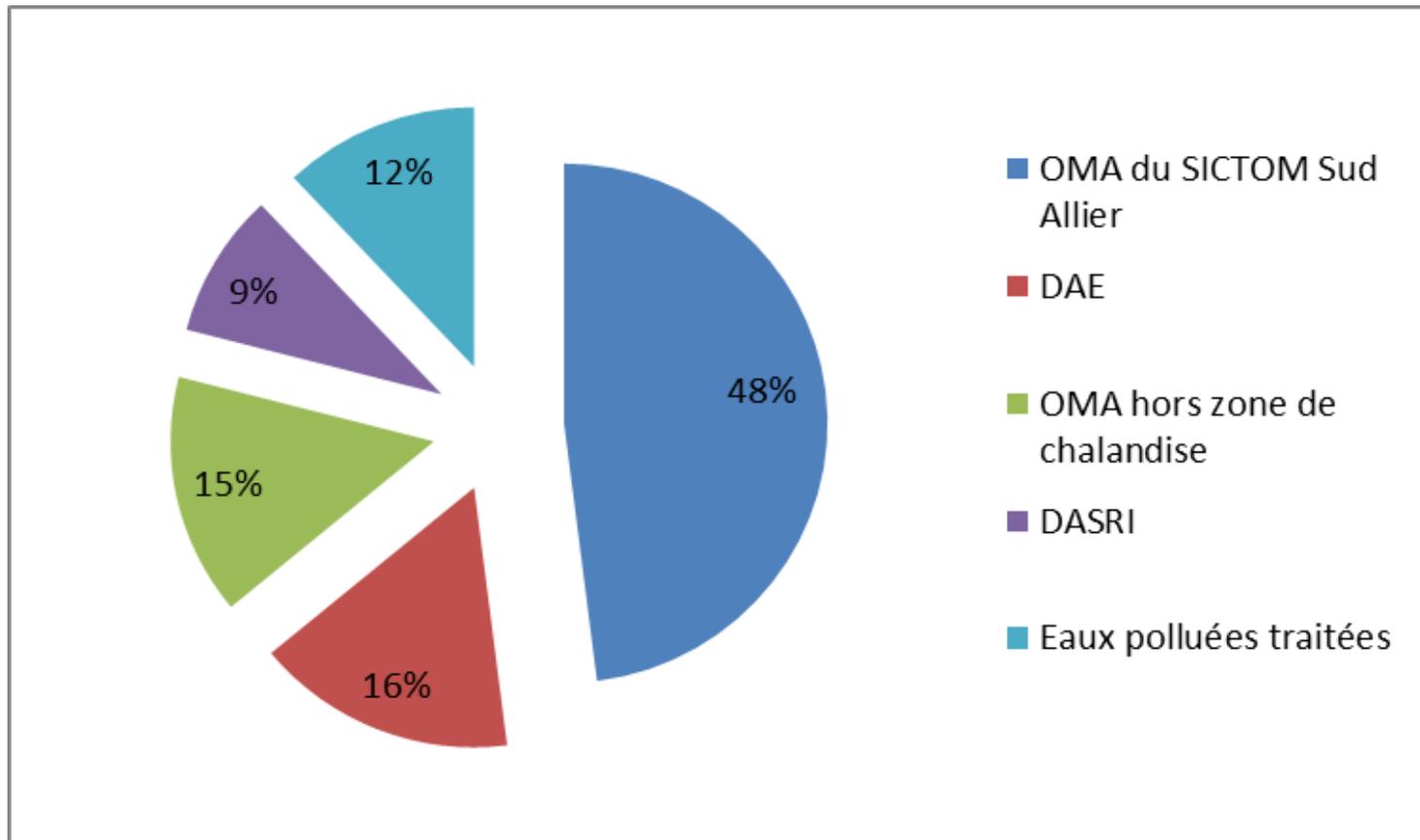
Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Valorisation du biogaz

	Année d'installation	Electricité produite en 2014	Chaleur valorisée en 2014
Chézy	2013	6 333 MWh	-
Cusset	2011	7 507 MWh	29 MWh
Maillet	2011	3 932 MWh	Non précisé

Unité d'incinération des ordures ménagères de Bayet

En 2014, **60 211 tonnes de déchets incinérables** ont été traitées sur cette unité :



Unité d'incinération des ordures ménagères de Bayet

104 451 MWh d'énergie ont été produits par l'installation en 2014 dont 70 069 Mwh ont fait l'objet d'une valorisation (sous forme de vapeur ou en auto consommation).

Ce mode de traitement est également à l'origine de sous-produits qui sont valorisés :

- 11 038 t de mâchefers (dont 9 246 tonnes ont été valorisées),
- 957 tonnes de métaux ferreux
- 42 tonnes de métaux non-ferreux.

Recensement des projets d'installation de traitement

Maître d'Ouvrage	Type d'installation	Déchets concernés	Dimensionnement
SICTOM Nord Allier	Plateforme de compostage	Déchets verts FFOM	12 500 t
SICTOM Sud Allier	Quai de transfert	Recyclables propres et secs, Verre	Superficie de 1000 m ² pour un volume < à 1 000 m ³
SICTOM Nord Allier	Centre de tri	Recyclables propres et secs (flux multi-matériaux et flux non-fibreux uniquement)	15 000 t

3. Le suivi des objectifs du Plan

- a) La prévention des déchets
- b) Le renforcement des valorisations matière et organique
- c) La limitation du transport des déchets en distance et en volume en lien avec les équipements du territoire
- d) La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage et en incinération
- e) Le renforcement de l'organisation territoriale

a) La prévention des déchets

Rappel des objectifs :

- Sur les ordures ménagères et assimilées : réduction de 7% à horizon 2014 par rapport à 2009 puis une logique de maintien des efforts à horizon 2024;
- Sur les déchets occasionnels : stabilisation des tonnages produits à horizon 2018.

a) La prévention des déchets

Bilan 2014 :

- Au niveau des moyens mis en œuvre, on note un engagement important des collectivités territoriales de l'Allier dans la prévention avec le soutien de l'ADEME.

	Date de signature avec l'ADEME	Etat d'avancement fin 2014
SICTOM de la Région Montluçonnaise	22/11/2011	En cours. Année 3
SICTOM Sud Allier	21/10/2011	En cours. Année 3
SICTOM Nord Allier	21/12/2010	En cours. Année 4
CA VVA	30/12/2010	En cours. Année 4

Le Conseil Départemental s'est également engagé dans un Plan Départemental de Prévention en décembre 2010.

a) La prévention des déchets

Bilan 2014 :

Au niveau des ordures ménagères et assimilés :

En kg/hab/an	Réalisé		Objectif		
	2009	2014	2014	2018	2024
OMR	299	287	260	249	242
FFOM	2	2	4	7	9
Déchets recyclables					
propres à l'habitat					63
			37	36	37
TOTAL OMA	376	345	349	351	351

OBJECTIF ATTEINT

Réalisé 2014 : -8,2%

Objectif 2014 : -7%

a) La prévention des déchets

Bilan 2014 :

Au niveau des déchets occasionnels :

En kg/hab/an	Réalisé		Objectifs		
	Réalisé : +6,8%		Objectif : stabilisation par rapport à 2009		
TOTAL Déchets occasionnels	219	235	217	218	217

OBJETIF NON ATTEINT

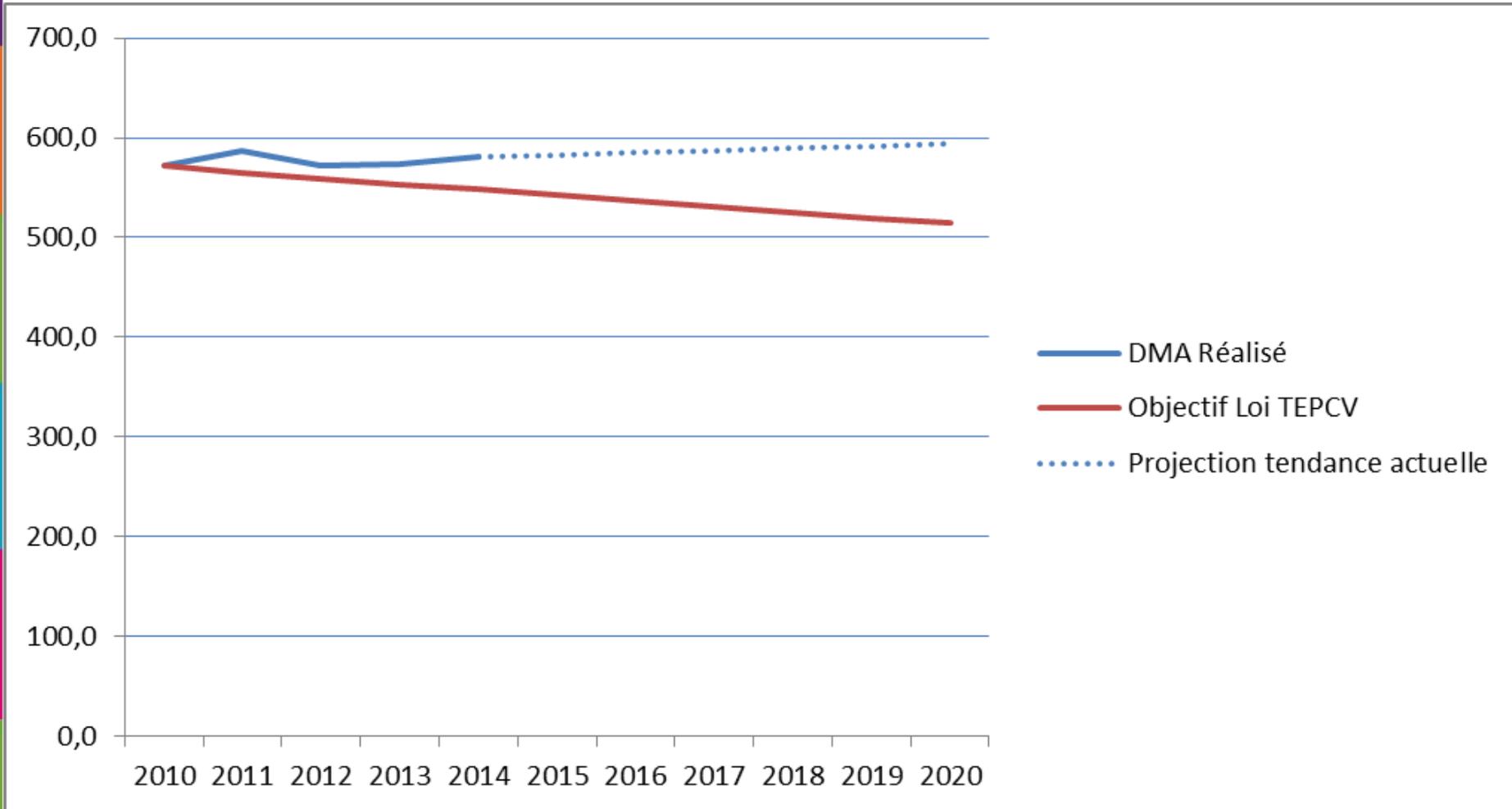
D'ETAPE

a) La prévention des déchets

Nouvel objectif fixé par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :

- réduction de 10 % des « quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant » en 2020 par rapport à 2010.

Projection tendance d'évolution des DMA



b) Le renforcement des valorisations matière et organique

Rappel des objectifs :

- Orienter 45% des DMA vers les filières de valorisation matière et organique en 2018

b) Le renforcement des valorisations matière et organique

Bilan 2014 :

Taux de valorisation	Réalisé		Objectifs		
	2009	2014	2014	2018	2024
Valorisation matière	20,5%	20,5%	20,5%	20,5%	20,5%
Valorisation organique	16,6%	19,1%	14,2%	25,2%	19,7%
TOTAL valorisation matière+organique	37,1%	39,6%	41,6%	45,7%	47,2%
Autres valorisations	15,6%	16,4%	14,5%	13,6%	13,2%

OBJECTIF D'ETAPE NON ATTEINT

Réalisé 2014

Objectif d'étape 2014

b) Le renforcement des valorisations matière et organique

Bilan 2014 :

En kg/hab/an	Réalisé		Objectifs		
	2009	2014	2014	2018	2024
FFOM	2	2	4	7	9
Déchets recyclables propres et secs	47	49	53	59	63
Verre	28	27	32	36	37
OMA	77	78	89	102	109

b) Le renforcement des valorisations matière et organique

Bilan 2014 :

	Réalisé		Objectifs		
	2009	2014	2014	2018	2024
Encombrants	50	46	41	35	32
Déchets verts	77	86	78	78	78
Cartons	4	5	5	6	6
Ferrailles	15	12	14	13	13
Bois	10	26	15	20	20
Inertes (Gravats, terre ...)	54	44	56	57	57
DEEE	6	8	6	6	8
Déchets Dangereux	3	2	3	3	3
Autres	0	7	0	0	0
Déchets occasionnels	219	235	217	218	217

b) Le renforcement des valorisations matière et organique

Nouvel objectif fixé par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte :

- Valorisation matière, « *notamment organique* », de 55 % des « *déchets non dangereux non inertes* » en 2020, et de 65 % en 2025 ;

c) La limitation du transport des déchets

Rappel des objectifs :

- Favoriser la limitation du transport des déchets en distance et volume en lien avec les équipements ;
- Assurer une autonomie de gestion des déchets avec le renforcement de capacité de tri et de compostage sur le territoire.
- Limiter l'aire de chalandise des unités de traitement des déchets ultimes à un rayon de 80 km pour les déchets ménagers et assimilés et les déchets d'activités économiques en provenance d'autres départements.

c) La limitation du transport des déchets

Bilan 2014 :

Pour les déchets ménagers et assimilés de l'Allier:

- OMR, encombrants, inertes et recyclables propres et secs : le Département est quasiment autonome ;
- Verre : pas de site de traitement dans l'Allier mais un travail de massification est réalisé pour optimiser les flux de véhicules vers le lieu de traitement (42).
- Déchets verts : la fin de l'installation sur le Département de l'Allier.

La création de la plateforme de compostage des déchets verts du SICTOM Nord Allier (12 500 t) aura un impact positif sur ce point.

c) La limitation du transport des déchets

Bilan 2014 :

Pour les déchets en provenance de l'extérieur du Département :

- Entre 2009 et 2014 : très nette tendance à l'augmentation des apports de déchets ultimes en provenance de l'extérieur du Département (+43%).
- En 2009, 89.090 tonnes de déchets ultimes provenaient de l'extérieur. En 2014, ce chiffre s'élève à 127 676 tonnes.
- Si on regarde plus particulièrement les déchets ultimes qui viennent de l'extérieur du Département hors zone de compétence, nous sommes passés de 36 138 tonnes en 2009 à 44 582 tonnes en 2014 soit une hausse de 23%.

d) La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage ou en incinération

Rappel des objectifs :

- Diminuer de 15% les déchets ménagers et assimilés de l'Allier envoyés vers des unités de traitement et de stockage.

d) La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage ou en incinération

Bilan 2014 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DMA 03 enfouis et incinérés	136 393 t	130 538 t	129 915 t	123 245 t	122 815 t	120 423 t
Diminution par rapport à 2009		-5 855 t	-6 488 t	-13 148 t	-13 578 t	-15 970 t
Evolution		- 4%	-5%	-10%	-10%	-12%

OBJECTIF ATTEINT

d) La réduction du gisement de déchets envoyés en stockage ou en incinération

Nouvel objectif fixé par la LTECV :

- Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

Ce nouvel objectif risque d'avoir un impact majeur sur l'ensemble de la filière de gestion des déchets.

e) Le renforcement de l'organisation territoriale

Rappel des objectifs :

- Le Plan préconisait le renforcement de la coopération intercommunale par la création d'un syndicat départemental de traitement.

Bilan 2014 :

- Le projet de création d'un syndicat départemental est aujourd'hui à l'arrêt ;
- Dynamique en cours avec 7 des 9 EPCI sur la création d'un centre de tri ;
- Discussion en cours entre le SICTOM Nord Allier et le SICTOM Sud Allier pour établir un accord global et multi-flux.

2/ PRÉSENTATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES BOUES ET MATIÈRES DE VIDANGE

3/ CONSÉQUENCES DE LA LOI NOTRE SUR LA COMPÉTENCE PLANIFICATION DÉCHET

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Promulguée le 7 août 2015.

La collecte et le traitement des ordures ménagères devient une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre (transfert aux communautés de communes et communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2017)

En parallèle, le seuil minimal des intercommunalités est fixé à 15 000 habitants avec des dérogations pour les territoires montagnards et peu denses.

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Planification des déchets (article 8) :

- Simplification de la planification de la gestion des déchets par le transfert de la compétence planification des déchets des Départements aux Régions.
- Désormais il n'y aura plus qu'un seul Plan Déchet à l'échelon régional.
- Les nouveaux plans régionaux déchets doivent être approuvés dans un délai de 18 mois à compter de la promulgation de la loi NOTRe.

Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Planification des déchets (article 8) :

- Les plans actuels approuvés avant la promulgation de la Loi restent en vigueur dans leur rédaction antérieure et suivant les dispositions actuelles du Code de l'Environnement jusqu'à l'adoption du nouveau Plan Régional Déchet.
- Pour les Départements qui ont engagés une révision, la réglementation antérieure à la Loi NOTRe s'applique. Ceci implique que l'approbation du Plan élaboré par le Département est faite par la Région, sur proposition de la collectivité territoriale compétente antérieurement (=Département).

4/ QUESTIONS DIVERSES